

STATUTS

conformes au l'annexe 2-1 du décret no 2008-1419 du 19 décembre 2008 relatif aux statuts types des sociétés à responsabilité limitée dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance

Société : 6 fois 7
Société à responsabilité limitée :
Au capital de : mille cinq cents euros (1 500€)
Siège social : 12 cheminement André BRETON, 31100 TOULOUSE
Le soussigné :

Mis à jour le 11/08/2025 : Date de
clôture.
Certifié conforme par le Gérant.

M. JANDALI Cédric, domicilié 12 cheminement André BRETON 31100 Toulouse, né le 16 janvier 1986 à Marseille 8^e, a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Article 1

Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2

Objet

La société a pour objet : le Conseil en Systèmes d'Information, la formation professionnelle.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3

Dénomination

Sa dénomination sociale est : 6 fois 7.

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société à responsabilité limitée » ou des initiales « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4

Siège social

Le siège social est fixé au 12 cheminement André BRETON, 31100 TOULOUSE.

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5

Durée

La société a une durée de quatre-vingt-dix-neuf années sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6

Apports

Apports en numéraire : mille cinq cents euros (1 500€).

M. Cédric JANDALI apporte et verse à la société une somme totale de mille cinq cents euros (1500€).

La somme totale versée, soit mille cinq cent euros, a été déposée le 29 janvier 2016 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, au Crédit Mutuel de Toulouse Purpan (31 300).

M. Cédric JANDALI réalise le présent apport pour son compte personnel et est en conséquence seul propriétaire des parts sociales qui lui sont attribuées en rémunération de son apport.

Article 7

Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de mille cinq cents euros (1 500€).

Le capital est divisé en 1 part d'un montant de mille cinq cents euros (1 500€), intégralement libérées.

Article 8

Gérance

La société est gérée par son associé unique, M. JANDALI Cédric.

Article 9

Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10

Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le premier janvier et finit le 31 décembre (par exception, le premier exercice sera clos le 31 août 2016).

Article 11

Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12

Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

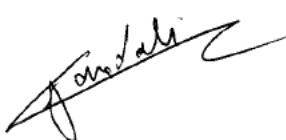
Article 13

Frais et formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Toulouse, le 2 février 2016

En 5 exemplaires.

certifiés conformes


CJ